Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : assemblée générale annuelle Genève 1970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal

de l'Assemblée générale annuelle de la Section romande de l'USAL, samedi 23 mai 1970, à 10 h. 30, à l'Hôtel de Genève, place de la Navigation, rue des Pâquis, Genève.
Présidence: M. Arthur Maret, président.
Présents: selon liste de présences signées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée 1969.
2. Communications présidentielles – Admissions.
3. Rapports du Comité de la Section romande et du rédacteur de la revue *Habitation*.
4. Rapport du caissier.
5. Rapport des vérificateurs.
6. Discussion et adoption des rapports.
7. Remplacement de M. Weiss au comité.
8. Invitation à Lausanne de l'assemblée des délégués de l'USAL suisse, 27–28 juin.
9. Représentation de la section au Comité central.
10. Propositions et divers.

Deuxième partie:

Urbanisation d'un quartier habité, reconstruction des cités Vieusseux, Villars et Franchises et de la cité Vieillesse.

Exposé de M. René Gay, directeur de la SCHG.

M. A. Maret, président, déclare l'assemblée générale ouverte à 10 h. 30 et souhaite la bienvenue à chacun.
Il salue les personnalités qui ont répondu à l'invitation du comité: M. Daflon, qui représente le Conseil administratif de la ville de Genève; M. Matter, de l'Etat du Valais; M. Mouchet, de la ville de Neuchâtel; les représentants de plusieurs municipalités vaudoises; M. Saladin et M. Zürcher, du Comité central de l'USAL; M. Chapallaz, membre d'honneur; M. Seidel, administrateur de la revue *Habitation*; plusieurs journalistes représentants de la presse, ainsi que les présidents de nombreuses Sociétés coopératives d'habitation qui sont venus assister aux travaux de leur assemblée.
M. Alfred Bussey, conseiller national; M. J.-P. Vouga, rédacteur de la revue *Habitation*; MM. Gerber et Ayer, membres romands du Comité central nous ont demandé d'excuser leur absence en raison d'empêchements majeurs.

L'ordre du jour des opérations de l'assemblée a été publié dans la revue *Habitation* et indiqué dans la convocation. Il est adopté, aucune remarque n'ayant été faite.

1. Le procès-verbal de l'assemblée 1969
à Neuchâtel a été publié par la revue *Habitation* l'année dernière. La parole n'est pas demandée et aucune observation n'a été faite. Il est adopté sans discussions.

2. Communications du président
Admissions
M. A. Maret, préalablement à son rapport présidentiel, déclare que deux Sociétés coopératives d'habitation et une personne privée ont demandé à être admis comme membres de la Section romande. Le comité a fait droit à ces requêtes dans sa séance du 12 février 1970 et en informe l'assemblée selon la tradition. Il s'agit de:

La Société SICOOP, de Fribourg, lettre du 15 novembre 1969;

La Coopérative d'habitation d'Yvonand, lettre du 20 janvier 1970;

M. Jean-Jacques Sauer, à Ecublens (VD), lettre du 31 octobre 1969.

Ces nouveaux membres ont été abonnés à la revue *Habitation* depuis le 1er janvier 1970.

3. Rapport du Comité de la Section romande de l'USAL
M. A. Maret donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom du comité. (Veuillez consulter ce texte dans le présent numéro de la revue *Habitation*.)
Le président donne également lecture du rapport du rédacteur de la revue *Habitation,* M. Jean-Pierre Vouga.
L'année 1969 a permis à la revue *Habitation* de publier deux études inédites. La première est due à un groupe d'étudiants en architecture de l'Ecole polytechnique de Lausanne sur les «tissus urbains anciens». La seconde, de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, était consacrée à un «droit nouveau pour notre sol», qui représente une optique nouvelle et courageuse sur les problèmes fonciers.
La collaboration de l'ASPAN a permis de riches illustrations. Un numéro spécial sera publié, d'entente avec *Das Wohnen,* à l'occasion du Congrès suisse de l'USAL à Lausanne et Montreux, les 27–28 juin.

4. Rapport du caissier

Les comptes ont été adressés à tous les membres avec la convocation. Ils sont également distribués sur les tables.

M. Follonier rappelle que le compte de la revue *Habitation* donne un bénéfice de 546 fr. 70.

Les comptes de la section ont été notablement alourdis par la cotisation spéciale du jubilé de l'USAL à Zurich en 1969. Ils bouclent avec un déficit occasionnel de 3175 fr. 55.

5. Rapport des vérificateurs

Ce rapport, signé par *MM. Pantet et Henry,* est lu par ce dernier.

6. Discussion et adoption des rapports

Avant d'ouvrir la discussion générale, *M. Maret* rappelle que la question des *cotisations* sera abordée au Congrès suisse de l'USAL à la fin de juin. Le Comité central propose de porter la cotisation centrale de 70 ct. à 1 fr. par appartement et par an. Il appartient à l'assemblée d'aujourd'hui de formuler sa position pour ou contre.

Dans le cas favorable, le comité propose de relever en même temps la cotisation de la Section romande qui passerait de 30 ct. à 50 ct., la différence permettant d'alimenter un Fonds de propagande.

M. Genier, reprenant une discussion engagée à l'assemblée précédente, demande que la cotisation soit au moins de 2 fr. C'est un minimum si nous voulons avoir la possibilité matérielle d'intervenir sur le plan de la politique et de la construction de logements.

M. Pantet demande que l'assemblée prenne aussi position quant au Fonds de solidarité pour lequel les sociétés membres sont sollicitées de souscrire une nouvelle tranche de 5 fr. par appartement.

M. Saladin précise que le Fonds de solidarité a réuni environ 500 000 fr. jusqu'ici.

M. Maret demande qu'on procède par ordre et que les décisions soient prises successivement, soit:

1. Sur la cotisation centrale de 1 fr. par appartement.
2. Sur la cotisation romande de 30 ct. ou 50 ct. ou davantage.
3. Sur les souscriptions du Fonds de solidarité.

La question de la cotisation centrale, portée de 70 ct. à 1 fr. est mise en discussion, puis aux voix.

> 1. *L'augmentation à 1 fr. par appartement et par an est approuvée à main levée sans opposition, en faveur de la Caisse centrale.*

2. *MM. Genier, Meizoz et Leresche* proposent un relèvement de la cotisation romande de 30 ct. à 1 fr. également. L'augmentation de *70 ct.* sera affectée à un Fonds de propagande de la Section romande, comme déjà suggéré à Neuchâtel.

> *L'augmentation à 1 fr. de la cotisation romande, après discussion, est approuvée à main levée, sans opposition.*

Les deux cotisations, perçues ensemble, feront donc 2 fr. par appartement et par an.

3. *M. Meizoz* déclare que la Société coopérative d'habitation de Lausanne a écrit à la date du 28 avril dernier au Comité central pour que la souscription en faveur du Fonds de solidarité ne soit pas de 5 fr., mais de 12 fr. (soit 1 fr. par mois).

La souscription atteindrait alors 800 000 fr. par an et 8 000 000 de francs en dix ans.

M. Meizoz demande au Comité de la section de transmettre cette proposition au Comité central avant le congrès de juin, afin que ce point soit discuté.

C'est la condition si nous voulons que l'USAL puisse encourager la création de nouvelles sociétés coopératives.

M. Héritier, au nom de la FOMHAB, regrette un manque d'information des membres sur ces questions. La société qu'il représente a versé 5 fr. par appartement d'année en année pendant trois ans.

M. Maret regrette que la circulaire centrale, à ce sujet, ne soit pas traduite. Il s'agit bien, à partir de cette année, d'une souscription désormais annuelle de 5 fr. par unité.

M. Borel souhaite qu'on donne suite à la proposition de M. Meizoz et qu'on adresse une circulaire à tous les membres de la Section romande pour qu'ils prennent position et qu'ils donnent mandat à nos délégués d'intervenir au Congrès suisse de Lausanne.

M. P. Rochat propose, en cas d'échec devant le congrès, que la différence de 7 fr. proposée soit encaissée en faveur d'un Fonds d'investissement romand.

M. Leresche approuve cette idée. Un règlement d'application sera alors établi pour l'utilisation de cette souscription.

La parole n'étant plus demandée, la proposition Rochat-Leresche est mise aux voix.

> *Elle est approuvée à main levée sans opposition.*

La souscription fera l'objet d'une nouvelle proposition des délégués romands pour être portée à 12 fr. par année.

En cas d'échec, la différence de 7 fr. sera gérée par la Section romande comme Fonds romand d'investissement

Après discussion, le rapport du président, les comptes et le rapport des vérificateurs sont adoptés à main levée sans opposition.

7. Remplacement de M. Weiss au comité

M. Marius Weiss, qui devait prendre part à l'assemblée, a été retenu au dernier moment par son état de santé.

M. Maret propose à l'assemblée, au nom du comité, de lui décerner la qualité de membre d'honneur.

La proposition est acclamée. Les fleurs destinées à M. Weiss lui seront remises par les membres de la SCHL.

La succession de *M. Weiss,* que le nouveau président de la SCHL décline pour le moment, sera proposée à nos nouveaux membres jurassiens. Cette région linguistique, selon récente décision de la Section de Berne et du Comité central, fait désormais partie du champ de notre activité romande. M. Parrat, préfet de Delémont, a été informé et nous donnerons suite à son courrier.

Deux autres membres quittent le Comité de la Section romande: M. F. Picot, qui renonce à toutes ses activités à l'USAL en raison de ses nouvelles charges politiques, et M. R. Faessler, qui constate l'impossibilité, pour lui, de suivre nos séances.

Pour les remplacer, le comité propose M. René Gay, directeur de la SCHG, comme successeur de M. Picot et M. W. Harlacher, architecte à Neuchâtel, pour remplacer M. Faessler. Ces propositions sont approuvées par acclamation.

8. Assemblée suisse des délégués de l'USAL à Lausanne

Lausanne doit recevoir cette année le congrès des délégués de l'USAL. La requête en a été faite par le secrétaire central à M. Maret, à Zurich, à la fin du jubilé.

Le programme a été préparé, dès l'année dernière, par une commission ad hoc. La date finalement choisie coïncide avec la Fête de Lausanne, ce qui simplifie le programme des réjouissances. Un stand-exposition est en préparation sous le nom de «Rue du Logement» devant le Palais de Rumine.

L'assemblée statutaire est prévue à Beaulieu. La journée du dimanche se passera sur le lac et le banquet au Pavillon des Sports à Montreux.

Chacun a déjà reçu le matériel d'information et d'inscription.

Les cartes de fête seront distribuées à la mi-juin.

9. Représentation de la section au Comité central

Cette représentation comprenait quatre délégués : MM. Picot, A. Bussey, R. Gerber (pour la Coopérative de cautionnement) et Ayer, désigné l'an dernier. MM. B. Vouga et Dupérier sont membres de la Commission technique.

Pour la succession de M. F. Picot, ancien vice-président du Comité central, le comité propose son collaborateur M. René Gay, directeur de la SCHG, qui accepte.

L'assemblée acclame le nouveau membre du Comité central.

10. Propositions et divers

En prélude à l'exposé de M. René Gay, la discussion générale fait apparaître toute l'importance des questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

A Genève et à Bâle, et en bien d'autres lieux, on a commis des erreurs dans la répartition des zones industrielles ou d'habitation. Les pouvoirs municipaux doivent éviter de vendre les terrains dont ils peuvent disposer, quitte à les céder pour une période en droit de superficie.

Construire des logements loin des centres n'est pas toujours la solution. D'énormes frais de viabilité doivent être supportés par les contribuables et des surfaces importantes sont peut-être gaspillées. Il est parfois avantageux, en définitive, de démolir des logements qui ne sont plus à leur place pour construire des immeubles plus importants et plus adéquats, à condition de ne pas léser les investissements consentis par les coopérateurs.

L'heure étant tardive, la discussion est reportée à la suite du programme.

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, la séance est close à 11 h. 30.

Le président annonce en seconde partie l'exposé de M. René Gay sur le thème de:

Urbanisation d'un quartier habité, reconstruction des cités Vieusseux, Villars et Franchises et de la cité Vieillesse.

Le secrétaire:

F. Hermenjat.